

A l'attention des locataires du Foyer Schaerbeekois

Schaerbeek, le 26/08/2024

Madame, Monsieur,

**Concerne : Révision des loyers 2025**

collecte des documents pour le recalcul de votre loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Tous les ans, conformément à la législation, vous devez transmettre au Foyer Schaerbeekois les documents relatifs à la composition et aux revenus de votre ménage, afin que nous puissions établir votre nouveau loyer qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La liste des documents à remettre figure au verso de ce courrier.

Les documents doivent être remis, en une seule fois, par courrier, par e-mail ([revision@fsh.be](mailto:revision@fsh.be)) ou à l'accueil.

**Pour le 15 octobre 2024 au plus tard.**

**Madame Liliane LANDANA** est votre gestionnaire de dossier et ses collègues sont joignables tous les jours pendant les heures de permanence pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à les contacter par téléphone au 02/240.80.40 ou à vous rendre en nos bureaux, ils se feront un plaisir de vous accompagner.

Nous serons également présents dans vos quartiers pour recevoir vos documents :

- **Quartier Helmet** au local VDB - chaussée d'Helmet 339, de 13h à 15h30 les lundis **16/9 et 23/9**
- **Quartier Colonel Bourg** au local du PCS Reyers - rue Colonel Bourg 5, de 13h à 15h30, les mardis **17/9 et 24/9**
- **Quartier Marbotin** au local du PCS - rue Adolphe Marbotin 26, de 13h à 15h30, les mercredis **18/9 et 25/9**
- **Quartier Evenepoel** au local du PCS Reyers - rue H. Evenepoel 98, de 9h à 12h00, les jeudis **19/9 et 26/9**
- **Quartier Apollo** au local TSR - rue Dr Elie Lambotte 225, de 13h à 15h30, les vendredis **20/9 et 27/9**
- **Quartier Thomas/Gaucheret** au local TSR : Place Gaucheret 11, de 13h à 15h30, les lundis **30/9 et 07/10**
- **Quartier Helmet** Episol : Chée d'Helmet 48, de 13h à 15h30, les mardis **01/10 et 08/10**
- **Quartier Dailly** au local d'Infor Jeunes - rue L. Scutenaire 13, de 13h à 15h30, les vendredis **04/10 et 11/10**

Fin novembre, vous recevrez votre nouveau loyer qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un dossier incomplet vous expose à l'obligation de payer le loyer maximum équivalent à la Valeur Locative Normale (VLN) de votre logement. Toute déclaration frauduleuse sera également sanctionnée.

Nous restons à votre disposition et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Anne TIMMERMANS  
Directrice Générale

**Quels documents sont à remettre pour chacun des membres majeurs du ménage ?**

POUR LES TITULAIRES DU BAIL		
	Documents	
<input type="radio"/>	Composition de ménage et déclaration de revenus	
	COPIES signées et datées des documents annexés à ce courrier	
POUR TOUT LES MEMBRES MAJEURS DU MENAGE		
	Document	Détails
<input type="radio"/>	AER 2022-2023	COPIE de l'avertissement-extrait de rôle du SPF Finances ( <b>Revenus 2022 - Exercice 2023</b> )
ET EN FONCTION DE VOS TYPES DE REVENUS		
	Type de revenu	Détails
<input type="radio"/>	Travail salarié	COPIE des fiches de paie des 3 derniers mois
<input type="radio"/>	Travail intérimaire	COPIE des fiches de rémunération des 6 derniers mois
<input type="radio"/>	Chômage	COPIE de l'attestation du chômage mentionnant le taux journalier actuel ( <b>attestation reprenant les prestations du mois d'août</b> )
<input type="radio"/>	Mutuelle	COPIE de l'attestation mutuelle mentionnant le taux journalier et le % d'invalidité actuel avec les prestations mensuelles de mai à août 2024
<input type="radio"/>	SPF – Finances (handicap)	COPIE de l'attestation d'handicap mentionnant <b>les revenus actuels</b> (attestation datée au plus tôt d'août 2024)
<input type="radio"/>	C.P.A.S.	COPIE de l'attestation avec montant du RIS ou aide sociale équivalente (attestation mentionnant les revenus du mois d'août 2024)
<input type="radio"/>	Pension	Avant 01/01/23
		Après 01/01/23
<input type="radio"/>	COPIE du relevé annuel 2022 (ou fiche 281.11)	
<input type="radio"/>	COPIE de la fiche de pension de la Tour du Midi avec les prestations mensuelles de mai à août 2024	
<input type="radio"/>	Pension alimentaire	COPIE du jugement + COPIE des extraits bancaires (3 derniers mois)
<input type="radio"/>	Attestation sur l'honneur	
	Attestation sur l'honneur en cas d'absence de revenus	

NB : Pour récupérer plus facilement vos documents, nous vous conseillons de télécharger l'application Itsme®.